

SPASEEN-FO

Syndicat des Personnels Administratifs des Services Extérieurs de l'Education Nationale

Montreuil, Le 08 avril 2014

L'austérité, qu'est ce que c'est?: c'est moins de postes, moins de moyens, plus de charges de travail, moins de possibilités d'évolution de carrière. C'est aussi: du stress, une vie personnelle et familiale perturbée.

C'est aussi ça, l'austérité!



6 – 8, rue Gaston Lauriau 93 513 MONTREUIL CEDEX Email: spaseen@fo-fnecfp.fr Site: http://www.fo-spaseen.fr

EPLE: entre isolement et abandon.

Auparavant, travailler dans un lycée ou un collège était prisé et apprécié par l'ensemble des personnels administratifs de toutes catégories : un travail varié, nourri de relations avec les élèves, les enseignants et les chefs d'établissements, les parents et les personnels administratifs ouvriers et de service.

Aujourd'hui, travailler en EPLE, même pour ceux qui aiment réellement leur travail, peut susciter crainte, panique, voire, pour certains collègues, mener au burnout : sentiment d'isolement, d'être submergé, asphyxié de tâches. Syndrome de plus en plus courant et parlant sur la situation des personnels des EPLE.

Que s'est-il passé pour expliquer ce revirement ?

Depuis 1983, la « rigueur » a été institutionnalisée et avec elle les vagues de suppressions de postes de TOS et d'administratifs.

Désengagement de l'Etat, autonomie des établissements, devenus des EPLE, propriété des départements et des régions, suppressions de postes d'administratifs, réforme de la carte comptable avec des regroupements d'établissement pouvant aller jusqu'à 12, ont rythmé le quotidien des gestionnaires et leurs collaborateurs, personnels d'Etat.

Les collègues doivent trouver des solutions quasi artisanales pour répondre à toutes les missions, nouvelles comme anciennes : réorganisations continuelles des bureaux, nouvelles répartitions des tâches confiées en dépit des statuts. Il faut gérer l'urgence pour faire tourner la machine. On leur demande d'être polyvalents, d'endosser des compétences aussi variées, différentes et complexes : DRH, Sécurité, Marchés publics, Conseil au chef d'établissement, Comptabilité.

L'abandon de l'Etat face à ses responsabilités donne tout pouvoir aux collectivités territoriales de rattachement : face à celles-ci, dont l'emprise est de plus en plus forte, les collègues se trouvent isolés, trop souvent, sans aide ni soutien de leur propre administration.

Ras le bol – Sentiment d'exaspération justifié – La colère gronde dans les établissements. Trop, c'est trop !!!

Tous les collègues le disent. Ils sont submergés par des charges de travail de plus en plus complexes qui se multiplient, du personnel en moins et donc une dégradation constante des conditions de travail, des horaires à rallonge.

Et pourtant, ils sont très souvent les éternels oubliés des répartitions des reliquats indemnitaires.

Tous sont inquiets, épuisés, découragés... Tous sont victimes de l'austérité! Ça suffit!!!

Comme les personnels des services, les personnels des établissements sont à bout, au bord de l'asphyxie et fonctionnent à flux tendu. Ils travaillent dans un contexte inacceptable qui détériore leurs conditions de travail, leurs conditions de salariés, mais aussi leur vie personnelle!

Aucun projet éducatif de qualité ne pourra se développer si toutes les conditions ne sont pas réunies au sein des établissements et si TOUS les personnels ne sont entendus.

Ce que nous voulons et ce que nous revendiquons :

- des postes en nombre suffisant et le remplacement des personnels absents,
- une véritable formation initiale et tout au long de la carrière,
- l'arrêt des regroupements et le rétablissement d'agences comptables à taille « humaine »,
- le maintien des logements pour NAS,
- l'augmentation générale des salaires, et l'attribution de 50 points d'indice pour tous,
- le bénéfice entier du régime indemnitaire comme l'ont d'autres catégories de personnels logés,
- la transformation de toutes les primes en points d'indice pour le calcul de la retraite additionnelle (RAFP),
- la protection de l'Etat, leur employeur, dans l'exercice de leurs fonctions,
- le maintien de leur statut de fonctionnaire d'Etat.

